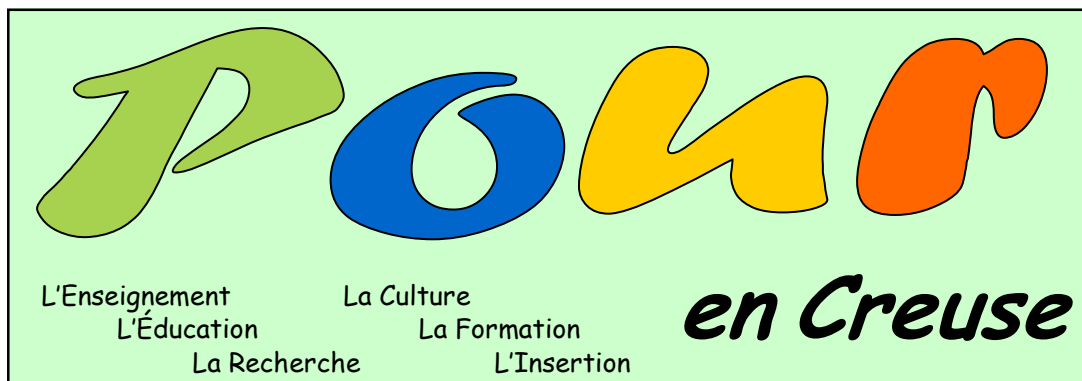


Trimestriel
n°78 1er supplément
Janvier 2014 Prix : 0,30€



Rédacteurs en chefs : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1112 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

542-Maison des Associations 23000-GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

Édito

Le CLIAS 23 - FSU, syndicat de la Territoriale de la FSU n'existe que depuis juin 2011... et pourtant, que de chemin parcouru depuis cette date !

Au premier combat pour l'attribution de la NBI pour des agents de la Bibliothèque Départementale de Prêt qui s'est terminé par une victoire au Tribunal Administratif a succédé dernièrement l'obtention de la participation de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Dès que nous le pouvons, nous essayons de vous faire parvenir des numéros spéciaux de POUR en Creuse, comme celui-ci, pour vous informer. Souvent, un ou plusieurs articles en lien avec nos métiers sont intégrés à cette publication. Régulièrement, nous vous envoyons des courriels pour vous permettre de suivre l'actualité. Nous avons déjà renseigné et aidé de nombreux collègues en difficulté avec leur collectivité.

Aujourd'hui, nous proposons un stage départemental à destination des agents travaillant dans les écoles. Nous espérons que vous lui ferez un bon accueil en vous y inscrivant massivement. Les intervenants sont de qualité et ont contribué à faire du syndicat INTER 87 - FSU le premier syndicat de la Fonction Publique Territoriale en Haute-Vienne.

Nous espérons ainsi continuer de tisser des liens avec l'ensemble des agents de la FPT pour que le CLIAS 23 - FSU puisse conquérir les moyens supplémentaires qui nous permettront, ensemble, d'être encore plus forts.

La formation syndicale est un droit : **parlez-en entre collègues et venez nombreux au stage du mardi 15 avril 2013 !**

Claudine POUPARD

SOMMAIRE

Édito p 1

Bulletin d'adhésion p 2

STAGE

Invitation stage p 3

Qui peut se syndiquer au CLIAS 23 - FSU ? p 4

Publicité p 4

FSU 23

542-MAISON DES ASSOCIATIONS

23000 - GUÉRET

Tél : 05 55 41 16 32

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

Dispensé de timbrage

GUERET CTC



PRESSE URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

21/01/2014



BULLETIN D'ADHESION au S.D.U. CLIAS 23 - FSU

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM..... Prénom.....

Date de naissance :

Adresse.....

Code Postal..... Ville

Collectivité.....catégorie

Grade ou emploi.....

J'adhère au SDU CLIAS 23 à dater du (1)

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,5% de mon salaire mensuel net qui est de :€ (2)

Si prélèvement automatique, mon paiement automatisé aura lieu tous les mois (la périodicité est de 2 ou 3 mois). (joindre le Relevé d'identité bancaire ou Postal)

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SDU CLIAS 23 d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées au SNU-CLIAS et à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date Signature

(1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée

(2) Montant du dernier salaire mensuel net

PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT

(à remplir avec le trésorier)

SYNDICAT
SDU CLIAS 23 - FSU

542 Maison des Associations
23000 GUERET

Date du premier prélèvement Prélèvement effectué tous lesmois

Cotisation mensuelle Montant de chaque prélèvement



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par le recouvreur désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>	
Nom, Prénom.....			
Adresse.....			
.....			
Code Postal		Ville	

NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR
.....

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	guichet	N° de compte	clé RIB

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER	
Nom	
Adresse	
.....	
Code Postal	Ville

Date Signature

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal

INVITATION À UN STAGE DÉPARTEMENTAL



Travailler dans une école maternelle ou élémentaire (ATSEM, agents techniques, ...)

Le CLIAS 23 - FSU et la FSU 23 organisent un stage de formation destiné aux agents travaillant dans les écoles maternelles ou élémentaires (ATSEM, agents techniques,...).

Les difficultés rencontrées lors de l'exercice de ces métiers se sont particulièrement accrues lors de ces dernières années : responsabilités, relations avec les collectivités, l'école ou les parents, mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les attaques permanentes contre la Fonction Publique Territoriale,...

Ce stage sera l'occasion de venir débattre de votre métier avec des collègues de tout le département.

Nous pourrions aborder les points suivants : **les changements de grades ; le régime indemnitaire lié à vos fonctions ; le temps de travail, les congés annuels, les heures complémentaires, les heures supplémentaires,...** ; les temps non complets ; la NBI ; l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre de son emploi ; la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire ; la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ; les nouvelles grilles indiciaires de la catégorie C ; ...

Ce stage est ouvert à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non

MARDI 15 AVRIL 2014

9h. 17h. - Salle 2 bis - Maison des Associations de Braconne - GUÉRET

Animateurs :

- **Daniel CLÉREMBEAUX**, secrétaire national du SNU-CLIAS.
- **Vanina PRABONNAUD**, ATSEM, secrétaire départementale adjointe du INTER 87 (le syndicat des territoriaux de la FSU en Haute-Vienne), commissaire paritaire pour les catégories C.
- Le CLIAS 23 - FSU et la FSU 23

INSCRIPTION AU STAGE

Si vous souhaitez participer à ce stage, il faut vous inscrire auprès de la FSU23

impérativement avant le VENDREDI 7 MARS 2014

Par téléphone : 06 09 34 27 62 ou 05 55 41 16 32

Par mail : fsu23@fsu.fr

Par courrier : CLIAS 23 - FSU, 542 Maison des Associations, immeuble de Braconne, 23000 GUÉRET

en précisant vos nom, prénom, fonction et lieu d'exercice, l'employeur s'il n'est pas la commune du lieu d'exercice (communauté de communes par exemple).

Les stages de formation syndicale sont de droit mais l'employeur peut limiter le nombre de partants dans un même service. C'est la FSU23 qui se chargera d'informer votre employeur de votre présence mais elle doit le faire 1 mois avant d'où l'importance de la date d'inscription.

NOM :

Prénom :

Adresse :

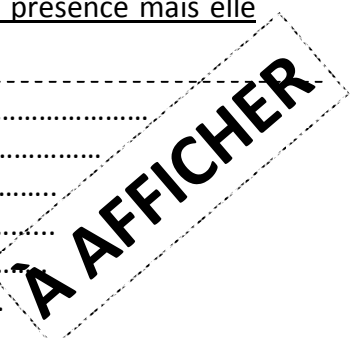
Fonction :

Employeur :

Lieu d'exercice :

mail :

Tél :





542 - Maison des Associations
23000 GUÉRET

☎ 05 55 41 16 32

<http://sduclias23.wordpress.com/>

e-mail : sduclias23@laposte.net

Qui peut se syndiquer au CLIAS 23 - FSU ?

- Les agents titulaires et non titulaires de la Fonction Publique Territoriale employés dans les communes, les CCAS, les caisses des écoles, les OPHLM, les OPAC, les établissements publics relevant de l'intercommunalité, les conseils généraux, les conseils régionaux, les centres de gestion, le CNFPT...
- Les assistantes maternelles.
- Les agents titulaires et non titulaires des services déconcentrés de la Fonction Publique de l'État : préfectures, sous-préfectures, DDASS et DRASS.
- Les agents titulaires et non titulaires de la Fonction Publique Hospitalière travaillant dans les foyers de l'enfance et dans les services de l'ASE.
- Les personnels sous statut de droit privé travaillant dans les collectivités ou administrations indiquées ci-dessus, les OPAC ou les services concédés assurant des missions de service public : eau, pompes funèbres, restauration, animation périscolaire, tourisme, développement local...

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

4

